



## DEMANDE D'OPINION

Mercredi 26 septembre 2018, 19 h  
Centre de loisirs Odilon-Blanchette  
49, avenue Ruel

---

L'Arrondissement de Beauport consulte votre conseil de quartier sur un projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53084Mb*, R.C.A.5V.Q. 214 (voir carte au verso).

Cette zone mixte, localisée de part et d'autre du boulevard des Chutes, permet de l'habitation d'un à trois logements dans un bâtiment isolé. Elle autorise également les commerces de vente au détail, de services et d'administration, des restaurants, des établissements d'éducation et de santé sans hébergement dans des bâtiments d'au plus deux étages.

Le projet de modification proposé vise à augmenter à quatre le **nombre maximal de logements** par bâtiment isolé et à prescrire une **largeur minimale de lot** à 16 mètres. Il est aussi proposé d'autoriser la **réparation ou la reconstruction** d'un bâtiment principal en cas de sinistre, et ce, malgré l'implantation et le lot dérogoires.

Il est également proposé d'ajouter un article visant la protection des arbres en milieu urbain.



## DEMANDE D'OPINION

Mercredi 26 septembre 2018, 19h  
Centre de loisirs Odilon-Blanchette  
49, avenue Ruel

---

L'Arrondissement de Beauport consulte votre conseil de quartier sur un projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53084Mb*, R.C.A.5V.Q. 214 (voir carte au verso).

Cette zone mixte, localisée de part et d'autre du boulevard des Chutes, permet de l'habitation d'un à trois logements dans un bâtiment isolé. Elle autorise également les commerces de vente au détail, de services et d'administration, des restaurants, des établissements d'éducation et de santé sans hébergement dans des bâtiments d'au plus deux étages.

Le projet de modification proposé vise à augmenter à quatre le **nombre maximal de logements** par bâtiment isolé et à prescrire une **largeur minimale de lot** à 16 mètres. Il est aussi proposé d'autoriser la **réparation ou la reconstruction** d'un bâtiment principal en cas de sinistre et ce, malgré l'implantation et le lot dérogoires.

Il est également proposé d'ajouter un article visant la protection des arbres en milieu urbain.



## DEMANDE D'OPINION

Mercredi 26 septembre 2018, 19h  
Centre de loisirs Odilon-Blanchette  
49, avenue Ruel

---

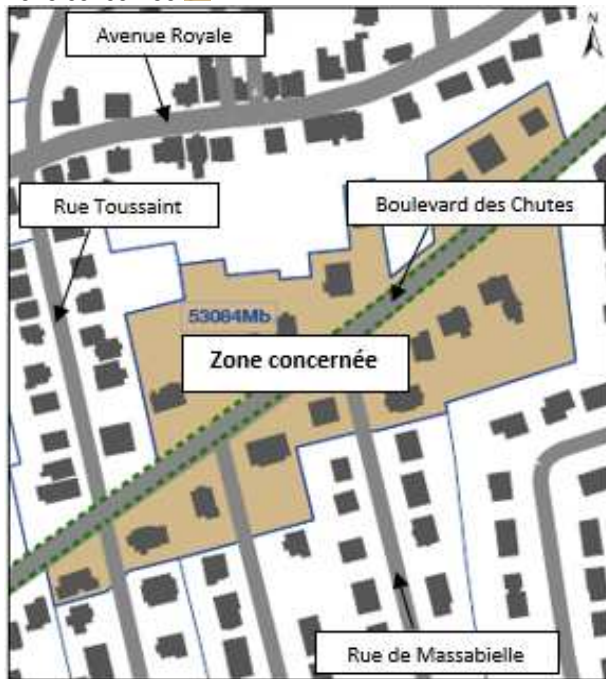
L'Arrondissement de Beauport consulte votre conseil de quartier sur un projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53084Mb*, R.C.A.5V.Q. 214 (voir carte au verso).

Cette zone mixte, localisée de part et d'autre du boulevard des Chutes, permet de l'habitation d'un à trois logements dans un bâtiment isolé. Elle autorise également les commerces de vente au détail, de services et d'administration, des restaurants, des établissements d'éducation et de santé sans hébergement dans des bâtiments d'au plus deux étages.

Le projet de modification proposé vise à augmenter à quatre le **nombre maximal de logements** par bâtiment isolé et à prescrire une **largeur minimale de lot** à 16 mètres. Il est aussi proposé d'autoriser la **réparation ou la reconstruction** d'un bâtiment principal en cas de sinistre et ce, malgré l'implantation et le lot dérogoires.

Il est également proposé d'ajouter un article visant la protection des arbres en milieu urbain.

Zone concernée ■



**Déroulement de la rencontre :**

1. Présentation du projet
2. Questions et commentaires du public
3. Recommandation du conseil de quartier au conseil d'arrondissement de Beauport qui prendra la décision.

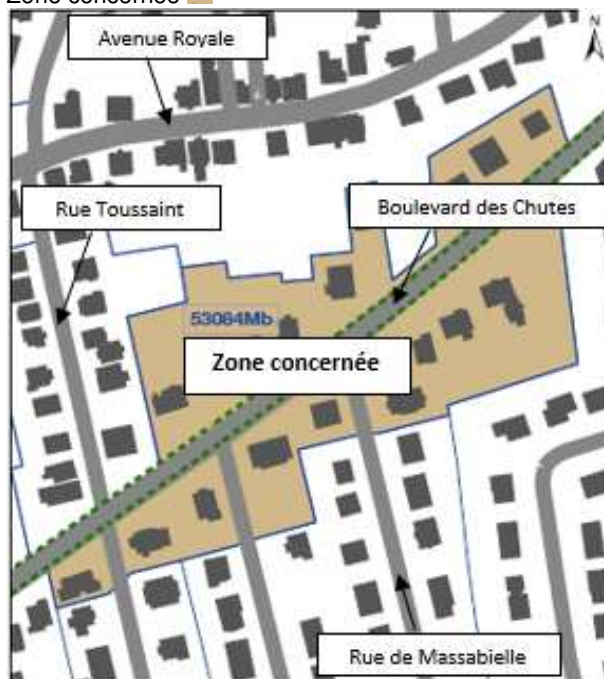
**Où se procurer la documentation ?**

- Au bureau d'arrondissement  
10, rue Hugues-Pommier
- Sur Internet :  
[ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier)

**Renseignements :**

Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques : 418 641-6411, poste 3341  
[helene.st-pierre@ville.quebec.qc.ca](mailto:helene.st-pierre@ville.quebec.qc.ca)

Zone concernée ■



**Déroulement de la rencontre :**

1. Présentation du projet
2. Questions et commentaires du public
3. Recommandation du conseil de quartier au conseil d'arrondissement de Beauport qui prendra la décision.

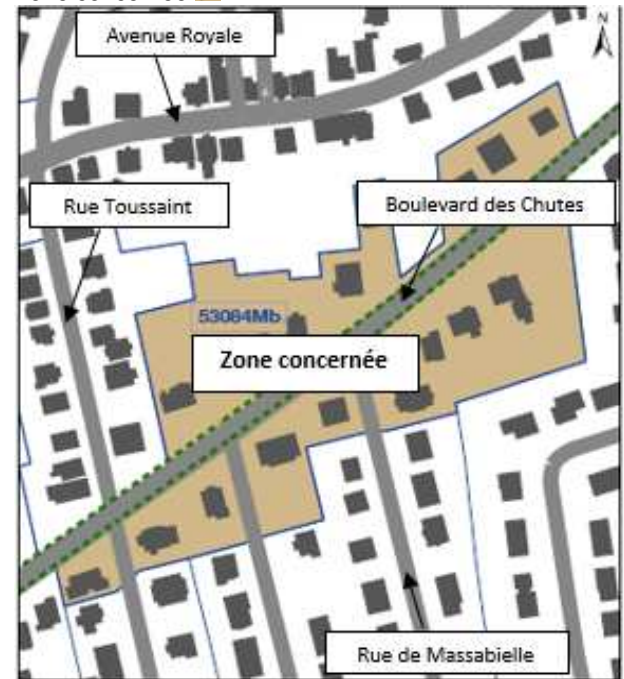
**Où se procurer la documentation ?**

- Au bureau d'arrondissement  
10, rue Hugues-Pommier
- Sur Internet :  
[ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier)

**Renseignements :**

Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques : 418 641-6411, poste 3341  
[helene.st-pierre@ville.quebec.qc.ca](mailto:helene.st-pierre@ville.quebec.qc.ca)

Zone concernée ■



**Déroulement de la rencontre :**

1. Présentation du projet
2. Questions et commentaires du public
3. Recommandation du conseil de quartier au conseil d'arrondissement de Beauport qui prendra la décision.

**Où se procurer la documentation ?**

- Au bureau d'arrondissement  
10, rue Hugues-Pommier
- Sur Internet :  
[ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier)

**Renseignements :**

Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques : 418 641-6411, poste 3341  
[helene.st-pierre@ville.quebec.qc.ca](mailto:helene.st-pierre@ville.quebec.qc.ca)